

# CHAUFFEUR / MANŒUVRE

12 mar 2021

330

## INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

**TITRE DU POSTE**

Chauffeur / Manœuvre

**NB DE POSTE À COMBLER**

1

**STATUT D'EMPLOI**

Permanent

**OCCUPATION**

Temps plein

**DISPONIBILITÉS**

Jour

**NB D'HEURES PAR SEMAINE**

40

**SALAIRE (TYPE)**

Classe 4 , selon convention collective de la municipalité - CSN

**NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL**

Secondaire

**EXPÉRIENCE REQUISE**

1 à 6 mois

**RÉGION**

Montérégie

## CONTACT

Martine Angell

Réseaux

Téléphone : 450-424-5727

## DESCRIPTION

Sous l'autorité de l'inspecteur, le titulaire du poste exécute des travaux comportant la conduite et/ou l'opération, l'ajustement d'opération de véhicules ou d'appareils motorisés suivants avec ou sans remorque : déneigeuses-saleuses, camion d'un poids véhiculaire brut supérieur à 4 500 kg (tel qu'apparaissant sur la plaque signalétique du camion), épandeur d'abrasifs. Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement responsable de conduire prudemment le véhicule ou l'appareil qui lui est confié et d'effectuer, dans les meilleurs délais et selon les règles d'usage, les diverses tâches qui peuvent lui être assignées en prenant toutes les mesures sécuritaires qui s'imposent envers les employés sur les lieux de travail. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule ou appareil et d'en assurer l'entretien mineur. Il doit également maintenir son véhicule dans un état de propreté satisfaisant, particulièrement en ce qui concerne la carrosserie, les vitres, les phares et les feux. Son travail est contrôlé soit au moyen de rapports ou de feuilles de route qu'il remplit, soit par les visites d'un employé de rang supérieur.

## TÂCHES

Effectue les travaux manuels liés aux parcs municipaux, aux travaux d'horticulture, aux opérations de la voirie, à l'entretien et la conciergerie des bâtiments, à l'entretien des terrains municipaux de même que des trottoirs et sentiers;

- o Assiste la personne qualifiée (P6B ou OPA) lors de la manipulation des valves pour l'ouverture de conduite d'eau et de bornefontaine;
- o Conduit et utilise des véhicules tels que camionnettes, tracteurs, tondeuses, coupes herbes et autres machines ou outils;
- o Voit à l'inspection de base de tous les véhicules mécaniques ou outils qu'il utilise dans le cadre de son travail;
- o Balaie les détritrus et nettoie les rues, les trottoirs; enlève la neige à l'aide d'un tracteur ou équipements manuels sur les propriétés publiques, autour des bornes d'incendies, etc.;
- o Déblaie les voies d'accès des bâtiments et propriétés publiques, épand manuellement des abrasifs sur les surfaces glacées;
- o Complète des rapports d'inspection journalières, hebdomadaires et listes des tâches d'entretien;
- o Informe son supérieur sur l'état des terrains et des infrastructures;
- o Effectue des travaux d'entretien ménager des différents bâtiments, tels que : laver et balayer les salles, bureaux, toilettes, corridors, escaliers intérieurs et extérieurs ou tout espace qui requiert de l'entretien;
- o Fait des réparations mineures aux bâtiments;
- o Fait l'entretien extérieur des immeubles municipaux;
- o Fait l'entretien de certains équipements ou propriétés municipales (tonte de gazon, déneigements, arrosage de fleurs, lavage de véhicules, peinture, cirage de planchers, lavage de murs, etc.);
- o Utilise tout appareil électrique ou mécanique destiné aux tâches qu'il effectue;
- o Transporte et installe des estrades, des bandes de patinoires, des kiosques, des paniers à rebuts, des poteaux et des panneaux de signalisation, des appareils ou équipements de loisirs dans les parcs;
- o Effectue différents travaux de soudure ou coupe de métal;
- o Creuse des fossés, des tranchées et/ou les combles;
- o Répare ou refaçonne les regards d'égouts ou les puisards endommagés selon

- les instructions reçues;
- o Fait l'entretien des patinoires;
  - o Voit à l'entretien des arbres, aménagements paysagers, végétaux et espaces verts de la municipalité; Mets en terre les plantes, fleurs annuelles, vivaces, bulbes, arbres, arbustes, conifères et autres végétaux;
  - o Voit au montage des salles aux fins d'activités;
  - o S'assure du bon état de son véhicule ou appareil et effectue de menus travaux d'entretien : vérifie la batterie, le radiateur, les phares, les feux de signalisation, les freins, les pneus, rapporte toute défektivité à son supérieur, ajoute de l'huile au besoin et fait le plein d'essence : lave le véhicule et veille à le maintenir propre.
  - o À l'aide de l'épanduse d'abrasifs, épand du sel et/ou du sable dans les rues aux endroits désignés.
  - o Fait le transport de diverses matières : asphalte, sable, gravier, sel, neige, terre, ferraille, débris, ordures, bois, branchages ou autres.
  - o Déblaie la chaussée de la neige qui l'obstrue au moyen d'un camion muni d'une charrue avec ou sans ailerons et épand simultanément du sel et/ou de la pierre dans les rues, spécialement dans les pentes et aux intersections; ramène la neige, selon la méthode préalablement déterminée avec un camion muni de chasse-neige, de façon à permettre le travail de la souffleuse.
  - o Complète, s'il y a lieu, les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions et avise son supérieur de toute anomalie ou défektivité.
  - o Apporte son aide aux collègues des différents services pour toute tâche selon ses habilités et connaissances.
  - o Collabore à différents dossiers spéciaux ponctuels selon la demande de son supérieur immédiat.

## **QUALITÉS RECHERCHÉES**

---

- Diplôme d'études secondaires;
- o Un minimum de six (6) mois d'expériences dans le domaine;
  - o Détenir d'un permis de classe 3 valide;
  - o Détenir une attestation sur la sécurité sur les chantiers;
  - o Connaissance du milieu municipal serait un atout;
  - o Avoir du dynamisme, des habilités dans son travail et de l'autonomie;
  - o Avoir l'esprit d'équipe
  - o Bonne condition physique.

## **AUTRE**

---

Traitement et conditions de travail

- o Classe 4, selon la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité –CSN.